



Le directeur général



Secrétaire général

Plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III — 2021-2025
Plan de mise en œuvre au niveau national — CLIP¹ MALI

1. Contexte de l'action de l'UE en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et de l'autonomisation des femmes dans le pays

Le Mali est classé, selon les dernières données disponibles de 2019 au 158^e rang sur 162 dans l'indice d'inégalité de genre des Nations Unies. Cet indice mesure l'impact qu'ont les inégalités existant entre les hommes et les femmes sur le développement humain dans trois domaines : la santé reproductive, l'autonomisation et l'accès au marché du travail.

Au plan international, le Mali a ratifié 9 des principaux instruments juridiques et six protocoles facultatifs relatifs aux droits humains, parmi lesquels la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et son protocole facultatif.

Au niveau régional, le Mali a ratifié les principaux instruments juridiques de protection des droits humains, y compris le protocole de la Charte africaine des droits de l'homme portant création de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, ainsi que le protocole relatif aux droits des femmes en Afrique, ou Protocole de Maputo, qui exige aux États parties, entre autres choses, de combattre toute forme de discrimination et violence à l'égard des femmes et filles, d'interdire et punir les mutilations génitales féminines et d'établir l'âge minimum de mariage pour les filles à 18 ans.

Malgré ce taux de ratification encourageant des traités internationaux, la transposition dans le cadre légal malien et l'application réelle sont largement inexistantes à cause des pesanteurs socio-culturelles, par manque de volonté politique, déterminée en grande partie par l'influence de certains leaders religieux conservateurs, et également en raison des capacités limitées de l'administration et de la justice. Le résultat est un contexte général d'impunité dont les principales victimes sont les populations les plus vulnérables, et en particulier les enfants et les femmes. Le travail d'éducation et de sensibilisation, en particulier auprès des hommes et femmes politiques, des autorités coutumières et des leaders religieux, ainsi que le renforcement de l'administration judiciaire restent donc des priorités à cet égard.

Le Mali dispose également de nombreuses politiques, stratégies, plans et programmes en matière de promotion et de défense des droits humains et de l'égalité des sexes, accompagnés de leurs plans d'actions, lesquels sont régulièrement renouvelés. Ils restent pourtant peu ou pas appliqués et leur

¹ Acronyme anglais pour Country Level Implementation Plan

efficacité peine à se voir par manque de ressources matérielles, financières et humaines mises à disposition, ou encore une fois, par manque de volonté politique. C'est le cas par exemple du Programme national de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), qui a remplacé récemment le Programme national de lutte contre la pratique de l'excision ; ou la Politique nationale genre 2010-2020, toujours en cours d'actualisation.

Dans le domaine de la participation, l'année 2020 a vu pour la première la fois dans l'histoire du Mali une Assemblée nationale composée à presque 30% de femmes députées suite à la tenue des élections législatives de 2020, en ligne avec les dispositions de la loi 052 de 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives. Un résultat similaire s'était produit lors des élections communales et locales de 2016. Cependant, la crise politique et institutionnelle et la dissolution de l'Assemblée ont empêché leur prise de fonction effective. L'application de la loi pour ce qui est des fonctions nominatives reste largement négligée par manque de suivi et d'un système de sanctions. La présence anecdotique de femmes parmi les membres du gouvernement de la transition ou au sein des organes de suivi de l'Accord de paix, symbolique jusqu'à très récemment, en sont des exemples. La recommandation 17 de la Mission d'observation électorale de l'UE lors des élections présidentielles de 2018 demandait à assurer le respect pour les fonctions nominatives de la loi 052 en renforçant le mécanisme de suivi et évaluation. En ce sens, l'opérationnalisation de ce mécanisme de suivi et évaluation prévu par le décret d'application de la loi est une priorité. Le Plan national de mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des NU sur les femmes, la paix et la sécurité du Mali s'est donné aussi comme objectif, entre autres choses, de favoriser la participation des femmes aux efforts de construction de la paix. En février 2024, le gouvernement malien de concours avec les Nations Unies ont lancé une feuille de route pour l'intégration effective de la dimension genre dans le processus électoral et les réformes politiques et administratives au Mali. Ce document s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation des réformes politiques, administratives et électorales en ligne avec la Politique nationale Genre du Mali adoptée 2010 et en conformité avec le Cadre stratégique pour la Refondation de l'Etat (CSRE) 2022-2031 et la Loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives.

Quant aux violences faites aux femmes et aux filles, largement répandues au Mali, au-delà de quelques déclarations ou gestes prometteurs, comme l'inclusion de mesures dans le Plan d'action du gouvernement de la transition, les autorités maliennes n'ont pas montré de vraie volonté d'avancer avec l'adoption de l'avant-projet de loi portant prévention, répression et prise en charge des violences basées sur le genre, de facto abandonné depuis 2017 malgré le travail de plaidoyer qui a continué au niveau de la société civile. Cette situation s'est encore détériorée en 2020/2021 avec des attaques contre la Ministre de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, en raison de son soutien explicite à ce projet de loi. Le Mali se trouve parmi la vingtaine de pays au monde où les mutilations génitales féminines sont encore pratiquées, avec une incidence et acceptation très élevées, et parmi les cinq pays au monde à ne pas avoir encore adopté une loi l'interdisant.

Malgré les exigences de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples dans son arrêt de 2018, le Mali n'a pas encore pris les mesures nécessaires pour modifier les dispositions discriminatoires envers les femmes et les filles de son Code des personnes et de la famille de 2011 (concernant l'âge de mariage ou l'héritage par exemple). Le délai de deux ans pour le faire expirait en mai 2020. Le

renforcement du cadre législatif de protection contre les violences et les discriminations basées sur le genre reste donc une priorité.

La Programmation conjointe européenne (PCe) et le Programme indicatif multi annuel (PIM) qui fixent le cadre du partenariat entre le Mali et l'UE pour la période 2021-2027 se donnent également comme priorité d'encourager l'autonomisation et le développement socio-économique des femmes, y compris par l'accès à la propriété foncière et l'emploi décent. Dans cette perspective, 85% de toutes les nouvelles actions considéreront l'égalité entre les femmes et les hommes comme un objectif significatif (marqueur genre 1) ou principal (marqueur genre 2) dans chaque domaine/secteur prioritaire du PIM.

Les éléments analytiques utilisés pour élaborer le CLIP sont les suivants :

- Les priorités d'intervention déjà identifiées dans le cadre de la mise en œuvre du GAP II en 2016 (l'intégrité physique et psychologique des femmes et des filles et la participation des femmes et des filles avec un accent particulier mis sur l'application de la résolution 1325 femmes, paix et sécurité et la loi 052 d'accès aux postes électifs et nominatifs) et les expériences tirées de sa mise en œuvre ; ainsi que le profil genre élaboré dans ce cadre en 2017.
- La Stratégie pays sur les droits de l'homme et la démocratie 2021-2024, ainsi que ses rapports de mise en œuvre; les droits des femmes et filles ont fait partie des trois priorités d'intervention que la DUE et les EM se sont données pendant cette période.
- La feuille de route de l'UE et ses EM pour un engagement avec la société civile 2021-2024, élaborée récemment, qui fait de l'égalité entre les hommes et les femmes une de ses priorités et qui a bénéficié d'une large consultation avec les organisations de la société civile.
- Les recommandations des Missions d'observation électorale de l'UE 2013 et 2018.
- Les expériences tirées de la mise en œuvre des projets et programmes, par exemple du programme « Spotlight Initiative » de lutte contre les violences basées sur le genre et les pratiques néfastes. Dans le cadre de ce programme, mis en œuvre de 2019 à 2023, la DUE a maintenu un dialogue technique et politique permanent et une collaboration rapprochée avec le système des NU, la société civile, les défenseurs des droits humains, le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et la famille, en plus de 12 autres, ainsi qu'avec le Programme national de lutte contre les VBG.
- Le travail d'une consultante experte genre qui assiste la DUE dans la mise à jour du profil genre pays, l'élaboration d'une analyse de genre sectorielle sur le domaine prioritaire 2 de la PCe/du PIM (« Croissance économique soutenable »), l'intégration du genre dans les indicateurs du cadre de suivi/résultats de la PCe/du PIM, ainsi que dans l'identification de futurs projets ayant pour objectif principal l'égalité femmes-hommes (marqueur genre 2).

2. Domaines thématiques d'engagement et objectifs sélectionnés

Les États Membres présents au Mali (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays Bas, Suède, République Tchèque), l'UE, la Suisse et la Norvège, rejoints ensuite par la BEI et la Finlande se sont accordés depuis juillet 2020 sur une PCe 2020-2024.

Les objectifs ou axes d'intervention de la programmation PCe/du PIM sont: 1) Meilleur fonctionnement de l'Etat ; 2) Croissance économique soutenable et 3) Développement du capital humain. L'égalité

entre les hommes et les femmes est une priorité explicitement mentionnée dans chacun des trois objectifs.

Par ailleurs, le soutien au respect des droits de l'homme et à l'égalité des genres se trouve parmi les objectifs politiques de la PCE, qui considère que l'axe central de son action doit porter sur la restauration du contrat social malien. Il s'agit ici aussi de renforcer le lien entre l'État et le citoyen, et contribuer à renforcer la confiance du citoyen vis-à-vis des responsables politiques et des institutions. Une présence renforcée des femmes dans la vie publique et politique et une protection efficace contre les violences basées sur le genre et les pratiques néfastes sont nécessaires pour la prise en compte des droits de la moitié de la population malienne et donc pour le développement durable du Mali.

L'approche de la programmation de la PCE/du PIM sera fondée sur les droits, englobant tous les droits de l'Homme, avec une attention spéciale pour les groupes vulnérables, à risque ou victimes de discriminations croisées, afin de ne laisser personne pour compte. Le respect des droits des femmes et des filles ainsi que la participation et l'inclusion des femmes dans la vie publique seront des priorités transversales et un accent sera mis sur la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et les pratiques néfastes.

Les projets et programmes financés par la PCE/le PIM seront mis en œuvre en concordance avec le Plan d'action de l'UE sur l'égalité des genres 2021-25 (GAP III): au moins 85% des projets et programmes auront l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles comme objectif principal ou comme objectif significatif.

Les objectifs généraux de l'action de l'UE en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes correspondent aux priorités d'intervention déjà identifiées dans le cadre de la mise en œuvre du GAP II en 2016 : l'intégrité physique et psychologique et la participation des femmes et des filles; auxquelles il faut également ajouter le renforcement de leur autonomisation économique.

Plus spécifiquement, il s'agira de travailler sur :

- Le domaine de la participation :
 - o L'opérationnalisation du mécanisme de suivi et évaluation prévu par le décret d'application de la loi est une priorité de la loi 052 de 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives, avec un accent sur les fonctions nominatives.
 - o La mise en œuvre effective du Plan national de mise en œuvre de la Résolution 1325 pour l'inclusion des femmes dans la mise en œuvre de l'Accord de paix.

- Le domaine de l'intégrité physique et psychologique :
 - o L'adoption de l'avant-projet de loi portant prévention, répression et prise en charge des violences basées sur le genre et le renforcement de l'administration judiciaire (avec la criminalisation de l'excision comme un des principaux objectifs).
 - o L'éducation et la sensibilisation, en particulier auprès des hommes et femmes politiques, des autorités coutumières et des leaders religieux pour lutter contre les stéréotypes sexistes et l'acceptation encore majoritaire de certaines pratiques néfastes, comme l'excision.
 - o La disponibilité de services de qualité de santé sexuelle et reproductive et de prise en charge des victimes de violences basées sur le genre.

- Le domaine de l'autonomisation (économique) :

- L'accès à l'éducation/la scolarisation des filles.
- La réforme du Code des personnes et de la famille pour éliminer les discriminations concernant l'âge de mariage des filles ou l'héritage.
- L'accès équitable au foncier, à la terre, aux crédits et à l'emploi digne, ainsi que la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

3. Action (s) ciblée (s) en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes

Les projets et programmes dont l'objectif principal et/ou spécifique est l'égalité de genre (marqueur genre G1 et G2) sont les suivants :

Etat membre	Actions en cours/à venir
DUE	<ul style="list-style-type: none"> - Projets financés dans le cadre du programme thématique Démocratie & Droits de l'homme de l'UE (3.5M 2023-2026) – <i>en cours</i> - Action RESECO (Résilience économique et autonomisation des femmes) – 15M, à <i>venir</i>
Allemagne	<ul style="list-style-type: none"> - Projet en cours mis en œuvre par UNICEF attribué spécifiquement à l'objectif genre du Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable 2019- 2023 (« OS 27 : Promouvoir l'égalité du genre, l'autonomisation de la femme et l'épanouissement de l'enfant et de la famille »), dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des enfants et femmes par un meilleur accès aux services sociaux de base et l'appui aux communautés pour une meilleure résilience aux crises et chocs, 61,8 MEUR.
Espagne	<ul style="list-style-type: none"> - Projets financés par l'appel à propositions annuel de l'AECID en matière d'égalité de genre. - Appui aux agences spécialisées des NU (telles que ONU FEMMES) et aux OSC (telles que WILDAF) pour la mise en œuvre sur le terrain des recommandations de la résolution 1325.
Pays-Bas	<ul style="list-style-type: none"> - « Améliorer la santé sexuelle et reproductive des adolescents à travers l'éducation aux compétences nécessaires à la vie courante dans les écoles Mali, Burkina, Niger », 30 MEUR, 2019-2024. Mise en œuvre par Save the Children. - « Améliorer la santé sexuelle et reproductive des adolescents à travers l'éducation aux compétences nécessaires à la vie courante dans les écoles Mali, Burkina, Niger », 30 MEUR, 2019-2024. Mise en œuvre par Save the Children. - « Renforcer le leadership et l'autonomisation des jeunes (filles et garçons) dans la promotion de la santé de la reproduction et la participation à la prise de décisions politiques concernant les droits reproductifs et sexuels des jeunes et adolescent-es. Partenaire de mise en œuvre : Alliance CAEB-Cordaid – 14.5 millions Euro – durée 2019-2027 « Soutien aux initiatives locales vouées à promouvoir la santé de la reproduction (accès aux services SR-PF) et la lutte contre la violence basée sur le genre et les pratiques traditionnelles néfastes (l'excision et le mariage précoce). Debbo Alafia (phase II). Mis en œuvre par le consortium ASDAP-CAEB-AMSS-AEN – 10 millions Euro – 2020-2024Le Programme Gouvernance Locale Redevable-PGLR+ d'un montant de 20 MEUR, avril 2021-mars 2026 , entend contribuer à la restauration et au renforcement du contrat social entre les responsables publics locaux et les citoyen-ne-s à travers la gouvernance locale inclusive , la redevabilité sociale et le soutien aux candidatures des jeunes femmes aux élections ainsi que leur autonomisation économique. Il touchera 4,2 millions de personnes dans 240 Communes des régions de Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou.
Luxembourg	<ul style="list-style-type: none"> - Projet « Autonomisation des Femmes dans la Santé : Renforcement et Promotion des Sages-Femmes au Mali à travers la Formation Professionnelle continue et l'assurance du paquet essentiel complet de la Santé Sexuelle et Reproductive dans les zones vulnérables. »

	<p>avec UNFPA pour la période 2023-2024 avec une contribution de 4.7M EUR de la coopération luxembourgeoise et une contribution de 300.000 EUR de UNFPA.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le genre est une priorité transversale de tous les projets bilatéraux du Luxembourg au Mali (développement rural, formation et insertion professionnelle). Par ailleurs, l'Ambassade dispose d'une enveloppe « microprojets » : plusieurs projets liés à l'égalité entre les hommes et les femmes et au genre ont été récemment sélectionnés (quelques exemples pour l'année 2022 : financement du festival « Festi Keneba » de l'association Jiriladon sur le thème du viol, de l'excision, du mariage précoce, de la grossesse précoce et de la déscolarisation des jeunes filles à hauteur de 12.196 EUR ; formation des femmes marionnettistes avec la Compagnie NAMA à hauteur de 6.000 EUR ; Journées du Sport féminin organisées par l'Association pour la Promotion de la Jeunesse et des Sports à hauteur de 11.200 EUR)
France	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet « Autonomisation des femmes et Dividende Démographique » dénommé SWEDD en cofinancement avec la Banque mondiale dans sa deuxième phase, d'un montant de 10 MEUR. Il permettra de renforcer l'autonomisation des femmes à travers le maintien des filles à l'école, la mise à disposition d'activités génératrices de revenus, la formation professionnelle des femmes à des métiers innovants, l'accès des femmes en âge de procréer aux soins de santé sexuelle et reproductive. Le projet intervient principalement dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou. - Le projet « Filets Sociaux » dénommé JIGISSEMEJIRI en cofinancement avec la banque Mondiale d'un montant de 10 MEUR. Il permettra de renforcer la résilience des populations face aux chocs en particulier pendant les périodes de soudure à travers des transferts monétaires vers des femmes et l'octroi des primes de mutuelle pour les bénéficiaires d'AGR. Le projet intervient principalement dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti.
Suède	<ul style="list-style-type: none"> - Projets et actions en appui à l'accès des femmes aux terres arables/exploitable ; amélioration de l'accès des femmes au marché grâce à la plateforme numérique <i>Buy From Women</i>. - Appui à la mise en œuvre du nouveau Plan d'action national de la Résolution 1325 (2019-2023) - Fourniture d'une assistance technique au Ministère de la santé pour la réforme juridique et politique dans le domaine de la santé et les droits sexuels et reproductifs à faveur d'un projet de loi sur la santé publique et pour étendre le droit à l'avortement légal sans risque et des directives nationales pour des soins complets pour l'avortement.

4. Engager un dialogue en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes

Les possibilités de dialogue entre l'UE et les EM, avec les autres partenaires techniques et financiers, les autorités maliennes et la société civile, sont les suivantes:

- Dialogue politique dans le cadre du la PCE/du PIM.
- Dialogues politiques ad hoc ou réguliers avec notamment le Ministère de la justice et des droits de l'homme et le Ministère pour la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille.
- Groupe de travail UE²/EM/Suisse/Norvège sur gouvernance et rôle de la société civile et dialogue structuré Européen UE/EM/Suisse/Norvège/OSC (en lien avec la feuille de route UE pour la société civile 2021-2024).
- Groupe de dialogue des PTF « Autonomisation des femmes » dans le cadre du Groupe thématique PTF « Économie inclusive et durable ».
- Représentant Spécial de l'UE pour le Sahel : travail de plaidoyer dans le domaine de l'agenda femmes, paix et sécurité et en particulier l'inclusion des femmes au sein des organes de mise en œuvre de l'Accord de paix.
- Comité de pilotage du programme Spotlight Initiative (plusieurs ministères/ministres) – *programme terminé depuis septembre 2023*
- Italie: Comité de pilotage du programme « Eradication of Gender-Based Violence in Mali through a holistic and integrated approach to provide quality services at the national level » (plusieurs ministères/ministres).
- Pays Bas : Dialogue politique avec le Ministère de la Santé sur la promotion de femmes dans le domaine de la santé de la reproduction.
- EUCAP soutient les mécanismes de renforcement de la confiance pour créer un dialogue entre les autorités et la société civile ; les OSC féminines sont régulièrement invitées. Il sera élargi avec l'inclusion des jeunes ainsi que des groupes vulnérables tels que les femmes vivant avec un handicap.

5. Activités de sensibilisation et autres activités de communication/diplomatie publique

La DUE, les EM et les Missions UE/PSDC prévoient d'organiser des activités de sensibilisation et des rencontres avec la société civile, les organisations de défense des droits humains, les associations de femmes, les femmes leaders et les forces de sécurité intérieure à l'occasion notamment de journées internationales thématiques ; ces rencontres pourront avoir lieu par exemple à la résidence de l'Ambassadeur de l'UE en présence d'autres ambassadeurs de l'UE:

- Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines, 6 février ;
- Journée internationale de la femme, 8 mars ;

² Y compris missions PSDC (EUCAP et EUTM).

- Participation au « Girls Take Over », une initiative de Plan International dans le cadre de la Journée internationale de la fille afin de promouvoir l'égalité des chances et encourager le leadership et la représentativité des jeunes filles et femmes, le 11 octobre ;
- 16 jours d'activisme pour mettre fin à la violence faite aux femmes, 25 novembre-10 décembre ;
- Journée des droits de l'homme, 10 décembre.

6. Facilité de coopération et/ou ressources financières allouées pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III

La TCF contribuera à l'intégration adéquate des questions transversales importantes dont les droits humains et le genre dans la coopération au développement Mali-UE. Elle est classée G1. L'un des deux objectifs spécifiques est de mettre en œuvre de manière efficace et efficiente le programme de partenariat Mali-UE en tenant compte du contexte local et des questions transversales, y compris le genre et l'environnement. Cela se fera notamment à travers des appuis aux OSC pour promouvoir l'égalité des genres, les droits humains et l'autonomisation des femmes. Il est également prévu que la TCF se charge de développer un système de suivi des indicateurs du GAP III, inclus dans le PIM, TEI et autres documents d'actions, de soutenir la communication de la Délégation sur ces thématiques ainsi que de réaliser ou mettre à jour, le profil de genre et les analyses genre sectorielles.

Date:

Signature du chef de délégation: